



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

UFR de Philosophie

Master 2 Professionnel

Éthique Appliquée à la Responsabilité Environnementale et Sociale

- ETHIRES -

RAPPORT D'ENQUÊTE DE PHILOSOPHIE ACTION

LA DÉMOCRATIE EST MORTE, VIVE LE NUMÉRIQUE ?

Composé et présenté par

Margherita CARDANI, Marie-Morgane JEANNEAU, Rudolph

MWADIA-MVITA & Linda TARIAKI

Sous la direction de Emmanuel PICALET

Janvier 2016

« Le seul caractère du monde qui permette d'en mesurer la réalité, c'est qu'il nous est commun à tous: si le sens commun occupe un rang si élevé dans la hiérarchie des qualités politiques, c'est qu'il est le seul à mettre en place dans la réalité comme un tout nos cinq sens strictement individuels et les données strictement particulières qu'ils perçoivent. C'est en vertu du sens commun que l'on sait que les perceptions sensorielles dévoilent le réel, et qu'on ne les sent pas simplement comme irritations des nerfs ou sensations de résistance du corps. Dans une collectivité donnée une diminution notable du sens commun, un accroissement de la superstition et de la crédulité sont donc des signes presque infaillibles d'aliénation par rapport au monde. »

Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, chapitre V, 1958.

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont premièrement à l'adresse de toutes les personnes ayant acceptées d'être auditionnées par nous : Julie De Pimodan, Léa Vasa, Bastien Kerspern, Léocadie Zinsou, Antoine Carette, Léonore De Roquefeuil, Mathilde Moch, Clément Mabi, Yann Le Pollotec, Hervé Lebreton, Thomas Watanabe-Vermorel, Gaëtan Dussausaye, Aurélie Tavernier, Armel Le Coz, Loïc Blondiaux, Rodolphe Galy-Dejean, Mr. Mondialisation, Alban Martin, Antonio Casilli, Marie-Georges Buffet, Frédéric Neau et Gilles Babinet.

Nous remercions aussi nos responsables sans qui cette enquête n'aurait pu aboutir : Emmanuel Picavet, Théophile Lavault, Françoise Réfabert et Sébastien Descours.

Sans oublier chacun de nos proches ayant supporté avec nous l'effort de ce travail.

Merci à tous.

TABLE

INTRODUCTION p.5

CHAPITRE I

L'ÉCOLOGIE DU NUMÉRIQUE : ENTRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE p.9

§1. Une écologie politique du numérique.

§2. Politique et économie dans le numérique : le cas des *civic techs*.

§3. Le domaine du libre : une alternative éthique.

CHAPITRE II

LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE PAR L'ACCULTURATION AU NUMÉRIQUE p.13

§1. La reconnaissance de l'expertise d'usage des citoyens.

§2. Algorithmes et non-neutralité des outils numériques.

§3. La nécessaire acculturation en vue d'un *empowerment* des citoyens.

CHAPITRE III

LES ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE DANS L'ÈRE DU TECHNO-POLITIQUE p.18

§1. La fracture numérique de l'État.

§2. Le numérique est-il une rupture anthropologique ?

§3. Tournant numérique et révolution démocratique.

RECOMMANDATIONS p.23

BIBLIOGRAPHIE p.25

INTRODUCTION

« L'idée démocratique a trois dimensions : elle se matérialise d'abord dans les institutions représentatives censées exprimer la volonté générale. Elle s'incarne aussi dans une culture publique, autrement dit la façon dont les citoyens se sentent responsables de leur liberté, s'informent et interpellent les pouvoirs - toute une « activité civique » aujourd'hui bien vivante : jamais les citoyens ne se sont autant exprimés (notamment sur des blogs), jamais ils n'ont autant questionné les autorités. Mais la démocratie, c'est aussi une forme de société, le projet de créer un monde de semblables. Or le peuple fait aujourd'hui de moins en moins corps, la citoyenneté sociale régresse. »

Pierre Rosanvallon, *La Société des égaux*, Le Seuil, 2011.

Cette inquiétude de Pierre Rosanvallon est l'expression de ce qui est appelé « la crise démocratique »¹. À l'origine, notre mission nous a été proposée par une start-up développant une application dans le domaine de la participation citoyenne, c'est pourquoi notre enquête universitaire a porté sur la démocratie participative et les outils numériques. Dans notre enquête philosophique, nous avons rencontré de nombreuses personnes, et en sommes rapidement arrivés à contacter l'un des concurrents de notre porteur de mission. À la suite de cela, celui-ci a préféré se retirer. Nous avons alors compris que les enjeux économiques et concurrentiels de ce marché étaient prépondérants.

Entre le 23 septembre et le 13 décembre 2015, nous avons réalisé vingt-deux entretiens qui ont constitué notre terrain d'étude. Lors de ces entretiens, le mot démocratie s'est révélé lui aussi en « crise », dans sa réalisation et en tant que concept. Il y a la démocratie participative, démocratie directe, semi-directe, représentative, semi-représentative, citoyenne, libérale, sociale, la démocratie ouverte, la démocratie liquide. Ces adjectifs permanents associés à la démocratie sont en réalité une dénonciation d'un manque au sein de la réalité démocratique : manque de réelle représentation, de participation des citoyens, manque de fluidité, de transparence, d'ouverture. Chacun d'eux représentent une composante de la démocratie, une de ses caractéristiques, indissociables de sa pérennité et de son existence pleine et entière. Il est donc impossible d'en privilégier l'une à l'autre.

¹ Cf. Marcel Gauchet, *La Démocratie d'une crise à l'autre*, éd. Cécile Defaut, 2007.

Résumer la démocratie à une seule de ses composantes revient à la dénaturer, déséquilibrer ses forces. C'est donc un parti pris de ne pas joindre d'adjectif à la démocratie.

Parler de démocratie participative est ainsi une redondance, un concept vide car la démocratie ne peut pas être sans participation citoyenne au niveau local et national. Parler du manque voire de l'absence de participation citoyenne au sein de la démocratie met en lumière une défaillance du système. Le manque de transparence de la vie politique, la professionnalisation des élus, le clientélisme politique, le cumul des mandats, le manque d'ouverture du monde politique aux citoyens, sont autant de facteurs de la crise démocratique contemporaine.

Il est crucial pour notre étude de déterminer ce qu'est « la participation citoyenne ». Il va sans dire que les définitions de cette notion sont teintées de partialité. La tentation est grande pour certains pouvoirs de faire passer de simples projets d'expression citoyenne pour des projets de réelle participation. Pouvons-nous considérer que signaler un ramassage tardif des poubelles dans sa rue est de la participation citoyenne ? Pour nous, est de la participation citoyenne le recours à l'expertise des citoyens, le fait de les inclure dans les procédures d'élaboration des décisions, et une prise de partie à l'action politique, ce dont manque le système actuel.

La crise de la démocratie n'est pas récente, c'est une crise ontologique car elle est essentielle dans un système démocratique². En ce sens, la démocratie n'est pas univoque, elle est en refonte permanente. La santé de la démocratie repose sur l'engagement individuel de chaque citoyen au profit d'un projet collectif, mais aussi de l'engagement de l'État, de l'élu à représenter et écouter le peuple afin de réaliser ce projet commun.

La démocratie devrait être l'organisation politique permettant les conditions d'un bien-vivre ensemble durable, car la démocratie, ce n'est pas simplement le fait de voter, qui n'est qu'un de ses instruments. C'est une culture concrète, une pratique vivante, un écosystème complexe qui suppose la participation des citoyens, l'équilibre de pouvoirs et de contre-pouvoirs, l'indépendance de la justice, des libertés d'expression et d'information, de réunion et de manifestation, une société mobilisée, un contrôle des gouvernants par les gouvernés, le respect des opposants pour accéder au consensus constructeur d'un projet commun. Les enjeux de citoyenneté, de cohésion sociale et d'amélioration de la vie quotidienne sont des éléments majeurs du vivre ensemble.

² Cf. Pierre Rosanvallon, *Le Bon Gouvernement*, édition Le Seuil, 2015.

Qui est donc le garant de la bonne santé de cette démocratie, son chien de garde ? C'est à l'État que revient cette fonction. Or, s'il y a bien une chose sur laquelle les penseurs de la Révolution française s'accordent, c'est que tout prince quel qu'il soit, tout gouvernant, est forcément tenté par le mensonge et l'oppression. Comme le soulignait Montesquieu, « tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser »³, c'est-à-dire que tout pouvoir a tendance à aller au bout de ses possibilités. Ce qui signifie qu'il faut constamment surveiller les gouvernants, et maintenir le peuple en situation d'éveil.

Qui est donc le garant du garant ? En l'espèce, le chien de garde de l'État ? Historiquement ce rôle est attribué aux journalistes. Mais le numérique a bouleversé la place des médias dans le rapport de force politique, de surveillance, ils ne sont plus perçus comme lanceurs d'alerte mais comme relayeurs d'information de l'immédiat.

Alors, comment les citoyens peuvent s'organiser pour avoir une assise sur le pouvoir, être entendu lorsque l'autorité publique outrepassé ses attributions ? Quel remède contre ces déviances ?

Tocqueville, comparant la vie politique américaine avec celle de la France de son époque, estime que le pouvoir des associations serait un excellent contre-pouvoir : « ce sont les associations qui, chez les peuples démocratiques, doivent tenir lieu des particuliers puissants que l'égalité des conditions a fait disparaître. »⁴. Elles joueraient un rôle que les Ducs et les Princes jouaient auprès du Roi, c'est-à-dire un rôle d'animation de la vie publique, mobilisant le peuple pour réagir et régler un problème au lieu d'attendre tout de l'État. C'est ce qui est appelé la société civile, l'auto-organisation de la société, en dehors de tout cadre institutionnel, administratif ou commercial, autonome de l'État.

Notre enquête a été enrichie par la diversité de la société civile, ses formes d'actions et la multiplicité des initiatives citoyennes en place : plateforme, application, association etc. Les actions ont toujours le même *leitmotiv* : mettre les citoyens en état d'éveil et de surveillance de leurs représentants dans une logique de révolution permanente, de suspicion permanente⁵, revenant donc à l'un des fondements du devoir démocratique citoyen. Grâce à la visibilité qu'offre le numérique,

³ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Livre XI, chapitre IV p. 264

⁴ Alexis De Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, édition de 1848, Tome 3, Deuxième partie, Chapitre 5 p. 220

⁵ Cf. Jean-Paul Marat, *Œuvres*, Paris, Décembre-Alonnier, 1869.

la société civile nous apparaît comme un nouveau rempart potentiel qui cherche à garantir les intérêts citoyens.

En l'occurrence, nous nous intéresserons aux *civic tech*, les technologies adaptées à la citoyenneté. Le milieu des *civic tech* ambitionne de revitaliser et transformer nos institutions sociales, souhaitant permettre aux citoyens de les aider à rendre le gouvernement plus accessible, efficient et efficace. Les *civic tech* sont le nouvel emblème pour la démocratie à l'heure du numérique, elles proposent de réintégrer le « nous » au cœur des technologies. Les technologies civiques tirent leur origine des constats initiés par les transformations numériques appliquées aux services publics, synthétisés par le concept de « gouvernement 2.0 », et la notion de démocratie numérique.

Le numérique fait partie intégrante de nos vies, il a changé nos rapports sociaux, notre rapport aux autres, notre manière d'appréhender le monde, les médias, l'État, et notre existence citoyenne. Puisqu'il a transformé notre monde, notre société, a-t-il changé l'État ? L'État est entendu ici comme la personne morale de droit public qui, sur le plan juridique, représente une collectivité, un peuple ou une nation, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un territoire déterminé sur lequel elle exerce le pouvoir suprême, la souveraineté. Le numérique pourrait-il permettre à l'État de remplir son rôle de garant de notre société, d'être le premier chien de garde de la démocratie et de la sécurité de ses citoyens ?

Dans la sphère privée comme publique, les actions quotidiennes sont en prise avec les mailles d'un réseau dans lequel elles impriment leurs marques. Les recherches, transactions, informations personnelles, commentaires constituent l'identité numérique. L'essor des technologies en matière de traitement informatique des données offre le monde à portée de main en même temps qu'il expose à la surveillance de ceux qui décident de les exploiter. Entre peur du contrôle extérieur sur les données personnelles et envie d'échanger avec le plus grand nombre, le numérique semble être à la fois prédateur et sauveur. Prédateur des usagers, mais sauveur de la démocratie ? Aussi, le tournant numérique porte-t-il en lui-même une révolution démocratique ?

CHAPITRE I

L'ÉCOLOGIE DU NUMÉRIQUE : ENTRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

§1. Une écologie politique du numérique.

En français, les termes « numérique » et « digital » sont considérés comme synonymes, ce qui est en réalité reste polémique. Le terme numérique est polysémique menant à des ambivalences qui expliquent en partie pourquoi le terme digital prévaut chez les spécialistes. Numérique tend à renvoyer de fait au technologique, à la dimension discrète de la technologie, celle que manipulent les ingénieurs et qui restent intangible. Digital semblerait concerner plutôt l'usager dans son expérience de cette technologie numérique. Nous retenons celui de numérique car en français, il est d'usage de parler de « démocratie numérique » et non de « démocratie digitale ». Il est à retenir que le numérique désigne une transformation de l'information.

Le monde du numérique est composé d'acteurs et d'entités diverses qui se retrouvent tous autour de l'usage des technologies numériques. Internet constitue un moyen de communication et d'interaction de ces acteurs, il est le média privilégié des technologies numériques. Le développement grandissant du numérique permet parmi les hommes une matérialisation du discours écologique ; le numérique est une possibilité technique de lier les hommes. Le numérique comme organisation des relations est équivoque à l'écologie, science du lien du vivant à son environnement. Nous n'étudierons pas tant ici les flux et transferts d'énergie que les flux de données occasionnés par la numérisation fulgurante de la société et des activités humaines. Il ne s'agit pas non plus de calquer le discours scientifique écologue⁶ aux relations humaines dans le numérique, mais plutôt de postuler les flux de données médiatisés par les outils numériques pour interroger le fond, le projet politique qui en découle.

Ces différents liens qu'on peut observer dans un écosystème peuvent être lus sous le prisme du terme d'économie – du grec *oikia*, habitat, maisonnée et *nomos*, loi. Littéralement la définition de l'économie serait les lois des transferts et des échanges dans un environnement. On y opposera alors le politique comme technique visant la durabilité d'un espace défini dans un temps visé. Là où l'économie vise une normativité des rapports entre acteurs d'un environnement, le politique vise la conservation d'un espace défini par une normativité des acteurs. Nous signifions donc que dans le politique, les acteurs ont une normativité délibérative pour discuter sur les fins de l'espace défini, les fins de la cité. C'est en substance ce qu'affirme la notion d'*iségoria*⁷, cruciale à la démocratie athénienne.

⁶ Le terme « écologue » est employé pour qualifier l'aspect strictement scientifique de l'écologie à la différence du terme « écologiste » qui renvoie à l'écologie politique.

§2. Politique et économie dans le numérique : le cas des *civic techs*.

L'expression *civic techs* indique toutes les technologies qui permettent l'engagement ou la participation du public. Ces technologies visent entre autre une amélioration des communications citoyennes et des infrastructures du gouvernement, et de manière plus générale, une plus grande efficacité des gouvernements locaux et nationaux.

Nous portons la focale sur la création et le développement de ces technologies qui se déclinent en un éventail d'outils numériques, de l'application participative aux plates-formes de consultation. Ces outils se proposent souvent comme des moyens de régénérer la participation citoyenne et se veulent être un recours possible au manque d'engagement du citoyen dans la vie politique. La plupart des acteurs des *civic techs* sont issus d'une jeune génération développant un fort potentiel d'innovation démocratique. Par exemple, citons Bastien Kerspern et « Influents », une plateforme de citoyenneté augmentée par un jeu de rôle. Ces acteurs sont en rupture avec le discours et les pratiques politiques traditionnelles. Ils adoptent des postures et font des choix qui sont déjà conditionnés par leur rapport à la politique avec laquelle ils sont en rupture. Cette partialité transparaît donc dans les outils développés puisqu'il n'existe aucune neutralité des techniques, dans le numérique non plus.

Nous identifions deux types de *civic techs* : celles qui assistent les élus et les collectivités pour mieux faire leur travail, et celles qui aident les citoyens à voir et choisir pour mieux agir. Dans les deux cas, la collecte et l'exploitation de données est plus que cruciale. Ôtons d'ailleurs tout solutionnisme à ces technologies, qui peuvent se rapprocher du gadget si l'outil manque son utilisation ou si ces outils sont utilisés au sein d'une gouvernance traditionnelle. Dès lors il est évident que l'on ne peut considérer comme étant de la participation citoyenne le signalement d'un ramassage tardif des poubelles dans sa rue, comme cela est proposé par certaines applications de démocratie participative. Et malgré ce, il y a au sein des *civic techs* une grande part des dispositifs qui est bien éloignée de la notion de participation citoyenne et ses applications. Nous en retenons trois griefs principaux. Premièrement, il n'y a aucun ancrage institutionnel et légal de l'usage des outils numériques à des fins exécutives. C'est-à-dire qu'il n'y a aucune reconnaissance de l'expression de la volonté générale dans le numérique. Et l'activité de lobbying se sert de cette lacune pour faire valoir des intérêts particuliers. Ainsi il n'est pas rare de voir une personnalité politique de premier rang chercher à prendre appui sur un mouvement massif numérique pour asseoir leurs volitions. Deuxièmement, beaucoup d'outils numériques font la confusion volontaire

7 D'après Bernard Manin l'*isegoria* est « l'égalité de la parole ». Cf. *Principes de gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Levy, 1995, p. 30.

des rôles d'élu politique et de dirigeant d'entreprise. Ce n'est que le reflet de la prédominance d'une visée exclusivement utilitariste. Dans l'idée d'apporter de la même manière aux élus qu'aux gestionnaires des solutions de gestion et de performativité, on exclut totalement la reconnaissance d'une expertise citoyenne quelconque, ou du moins, on ne lui permet de s'exprimer que de manière déterminée à des moments qui sont eux-mêmes déterminés. Et troisièmement, l'implication d'impératifs économiques directement dans la culture numérique va littéralement verrouiller la technologie, soit un outil numérique ne fera qu'exprimer le besoin de sa conception. Ce besoin est-il pour l'intérêt général ou pour des intérêts particuliers ? Les investissements dans les *civic techs* ne sont pas du mécénat ; un profit financier doit être dégagé, et dans le numérique, le profit se fait avec l'exploitation des données, personnelles notamment, ou publiques avec les *open data*. Ainsi pour préserver l'indépendance d'une *civic tech*, il faut trouver un modèle économique alternatif qui soit viable et durable.

§3. Le domaine du libre : une alternative éthique.

Nous ne pouvons ni nier ni renier le marché et ses intérêts. Nous proposons donc de mettre la priorité sur la richesse de la créativité et le potentiel d'innovation avant les intérêts simplement économiques. Nous pensons préférable de concevoir le numérique en tant que source potentielle de richesse émanant de la multitude et de sa créativité.

Dans le domaine du logiciel libre, la circulation et l'appropriation des contenus est synonyme d'enrichissement, de valeur ajoutée. Aurélie Tavernier utilise le terme d'« amateurs-usagers » pour désigner ces individus qui créent, diffusent et s'approprient des contenus numériques qui deviennent alors des contenus « techno-politiques ». Pour exemple concret, ce serait comme faire tester un robot de cuisine par un large panel d'amateurs, ils pourraient faire de précieux retours sur le produit et enrichir les recettes de cuisines livrées avec. Une création dans le domaine du logiciel libre est vraiment innovante et pertinente au nombre des contributions apportées et les modifications qui en suivront. Le monde du libre voit se développer et se multiplier de vraies pratiques démocratiques d'inclusion, de consensus et de partage de la richesse. L'exemple de la culture hacker est très parlant à ce sujet. Par une pleine appropriation de la technique, on adapte et on transforme celle-ci. Cette appropriation permet un usage complet du numérique et de ses outils, et les productions sont alors issues d'un processus créatif fortement emprunt du plaisir de créer.

Dans un écosystème numérique libre et ouvert, une innovation pourra toujours être mise sur le marché. Son avantage sera alors l'aval d'une communauté où l'expertise de chacun est mise à contribution. La financiarisation de la culture numérique représente une systématique mise en gage

de la création et de la diffusion des contenus, soit l'hypothèque de la création future de richesse. Cet écosystème numérique permet d'envisager la richesse par l'expression de la multiplicité et de la diversité des liens des acteurs. Plus les acteurs seront nombreux et leurs contenus variés, plus la fréquence de création et de diffusion des contenus sera élevée, et donc plus grande sera la richesse. Or ce qui est financé répond à une demande particulière dans le court terme due au frénétique rythme des circuits financiers.

CHAPITRE II

LE RENOUVEAU DÉMOCRATIQUE PAR L'ACCULTURATION AU NUMÉRIQUE

§1. La reconnaissance de l'expertise d'usage des citoyens.

« C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal »⁸. En l'occurrence, les citoyens seraient ainsi les mieux placés pour savoir ce dont ils ont besoin, dans quel monde ils aimeraient vivre, et les changements les plus pertinents dont le système a besoin. Le citoyen est l'utilisateur du quotidien du politique, il détient un savoir d'usage.

L'on peut distinguer plusieurs formes de participation, qui sont plus ou moins limitées ou prédéterminées par le système la proposant. Cette participation peut parfois se résumer à une proposition à s'intégrer dans un dispositif pensé du haut vers le bas. Les registres de participation sont alors limités car le contributeur n'a pas le même statut que ceux qui régulent le cadre en tant qu'« experts ». Il y a une gratification symbolique au sentiment d'avoir « participé à ». Cependant, la parole est en réalité souvent peu prise en compte : elle est retravaillée, remise aux normes, et les modalités de participation sont reprises dans le champ institutionnel. C'est l'exemple du statut de « contributeur-correcteur » sur des sites d'information où la contribution est reprise au profit des journalistes.

Le savoir d'usage détenu par les citoyens est une ressource capitale et l'un des arguments très forts pour la participation. Toute personne connaît ses intérêts en tant qu'utilisateur. Prendre connaissance de ce savoir permet d'adapter et d'améliorer l'offre des politiques publiques afin qu'elle corresponde davantage aux besoins de ceux auxquels elle s'adresse. Cependant, le savoir d'usage tend à enfermer la participation dans la proximité ou le sectoriel, c'est pourquoi bien souvent la participation citoyenne reste cantonnée au niveau local. Ce savoir d'usage des citoyens n'est pas pris en compte, n'est pas reconnu par les politiques au niveau national, et n'est utilisé que pour des questions de gestion et d'administration. Comme le souligne le député socialiste Jean Espilondo, « on ne gouverne bien que de loin, mais on n'administre bien que de près [car] dans une bonne gestion démocratique, la distance permet d'éviter de confondre l'expression des intérêts particuliers avec l'intérêt général et de ne pas céder aux pressions conjoncturelles. »⁹.

Il serait opposé au savoir d'usage du citoyen sa dimension pratique. L'expertise d'usage tend à être rejetée concernant les questions plus globales qui quittent le niveau local. Le citoyen perdrait tout sens pratique dès qu'il s'agit de questions générales. Les thèses participationnistes qui s'appuient

⁸ John Dewey, *The Public and Its Problems*, 1927, Athens, Swallow Press/Ohio University Press Books, 1954, p. 207.

⁹ Jean Espilondo, député socialiste, compte-rendu des débats de l'Assemblée nationale sur la démocratie de proximité lors de la 2^e séance du 14 juin 2001.

exclusivement ou essentiellement sur le savoir d'usage peinent à répondre à cette critique. Le débat et toutes les décisions publiques et politiques sont alors confisqués aux mains de ce que l'on considère comme des experts. Il ne faut pas oublier qu'à travers l'Histoire de la France, le droit de vote fut longtemps censitaire ou capacitaire, et privait ainsi les femmes et les pauvres du droit de vote ou de la possibilité d'être juré d'assises¹⁰.

La séparation de l'expertise et de la décision est au cœur de la problématique démocratique. La fusion des experts et des décideurs conduit en effet à une confusion du pouvoir qui exclut la souveraineté citoyenne. Le principe démocratique consiste à admettre l'universalité de la subjectivité, c'est-à-dire la stricte égalité de la subjectivité individuelle. Autrement dit encore, un être humain égal une voix : c'est ce qui rend inacceptable de laisser la décision aux experts. Une classe d'experts est bien souvent éloignée de l'intérêt commun et porte des intérêts particuliers et un savoir privé, ce qui, sur des matières qui concernent la société, revient à un savoir restreint et sans substantifique moelle. Reprenons l'exemple de la chaussure : si le cordonnier est le mieux placé pour réparer les chaussures, celui qui les porte est le mieux placé pour savoir où elles font mal. Que se passerait-il si l'usager devenait l'expert ?

Dans les démarches participatives contemporaines, des expressions comme « savoir citoyen », « savoir ordinaire » ou « savoir d'usage » sont aujourd'hui utilisées de façon inflationniste par les responsables politiques et la société civile. Peu reconnaissent au citoyen son statut d'expert, pourtant, il est usager et raisonnable, et il faudrait lui donner un outil pour lui permettre d'agir. Avec le numérique, il n'y a plus de savoir d'usage local ou national : le citoyen n'est plus seulement un expert du quotidien local, mais est simplement expert.

Dans la rhétorique participative revient parfois l'expression d'« expertise d'usage » : il s'agirait de reconnaître aux citoyens un statut d'« experts de leur quotidien ». Le terme joue sur le sens originel du mot, qui vient du latin. L'adjectif « expert » y signifie « rendu habile par l'expérience. Qui a, par l'expérience, acquis une grande habileté » (*Larousse*). Cependant, le mot a évolué historiquement avec la division croissante du travail et la montée des sciences expérimentales : il a de plus en plus renvoyé à un savoir technique qui va au-delà de la simple expérience et des savoirs pratiques par son caractère systématique et son recours à des notions abstraites. L'expert est désormais « une personne choisie pour ses connaissances techniques et chargée de faire des examens, des constatations, des évaluations à propos d'un fait, d'un sujet précis », ou « un spécialiste chargé de résoudre un problème technique » (*Larousse*). L'expert s'oppose en cela au non-spécialiste, à celui dont le savoir n'est pas systématisé du point de vue technique, au « profane », c'est-à-dire à celui « qui n'est pas initié à un art, une science, une technique, un mode de vie ».

¹⁰ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/droit-vote/etapes-conquete-du-droit-vote.html>

Mais pour que le numérique soit l'allié du citoyen et non un moyen de domination supplémentaire, le citoyen doit s'acculturer au numérique, il doit avoir pleine appropriation de la technique. L'enjeu est ici de récupérer le savoir de ces outils numériques pour récupérer la maîtrise humaine.

§2. Algorithmes et non-neutralité des outils numériques.

D'aucuns pensent que les outils sont neutres, et que tout dépend de l'utilisation qu'on en fait. Cependant, comme le rappelle Antonio Casilli, spécialiste de la sociologie des réseaux, s'il est vrai que les outils numériques n'ont ni de vice ni de vertu en eux-mêmes, il est aussi vrai qu'aucun outil n'est neutre.

Cette non-neutralité s'exprime sur plusieurs niveaux : la conception, l'usage, et les conséquences engendrées. Au niveau de la conception, toute innovation est porteuse des exigences des concepteurs ou des commanditaires. Un outil est toujours créé en vue de réaliser une tâche, apporter une solution à un problème donné, ce qui fait que l'outil porte en lui même un dessein. Au niveau de l'usage, des facteurs tels que le design ou le prix des objets techniques sélectionnent leur base d'utilisateurs, et donc discriminent certains usagers. Et enfin cette non-neutralité s'exprime au niveau des conséquences engendrées, car les outils façonnent notre perception du monde, et notamment en ce qui concerne les outils numériques, à cause du fonctionnement des algorithmes.

Un algorithme est un ensemble de calculs qui permettent de résoudre un problème énoncé au moyen d'un nombre fini d'opérations. Il peut être traduit, grâce à un langage de programmation, en un programme exécutable par un ordinateur. Les algorithmes sont basés sur les *big data*, ou mégadonnées en français. Il s'agit de l'ensemble des données disponibles, qui sont de plus en plus nombreuses à cause de la numérisation fulgurante de la société. Chaque homme produit et consomme des données. Quand nous sommes sur des réseaux sociaux, que nous consultons un site, quand nous empruntons le Vélib' ou quand nous payons par carte bancaire, nous laissons des traces. Les algorithmes servent alors à trier, sélectionner, agréger ces données à des fins diverses, statistiques par exemple, mais notamment commerciales. Ils mesurent et conseillent les besoins et les goûts des usagers. En somme, nous les fabriquons mais en retour ils nous construisent. Les algorithmes sont donc en quelques sortes les « boîtes noires » des outils numériques. Il devrait donc être possible de les contrôler comme un expert-comptable contrôle des comptes.

Certes, le numérique est avant tout pensé pour nous faciliter la vie. Cependant, le danger ici est double. Tout d'abord, le risque pour l'homme de n'être qu'un consommateur passif, et non pas un émetteur conscient de ce qu'il fait. Ensuite, le danger vient de l'utilisation même qui est faite de ces données : qui les utilise, et dans quels buts ? La société va être de plus en plus soumise aux

algorithmes. On ne doit ni refuser ni abdiquer la maîtrise de ceux-ci, car ce n'est pas l'algorithme qui est en cause, mais le modèle à l'origine qu'il faut interroger.

Aussi, pour sortir de ce statut de consommateur ingérant des informations et des données passivement, l'homme doit s'appropriier ces technologies, apprendre à les utiliser en connaissance de cause.

§3. La nécessaire acculturation en vue d'un *empowerment* citoyen.

Prenons l'exemple de l'architecture urbaine. Un outil tel qu'un GPS nous indique le trajet pour nous rendre d'un point à un autre, de manière efficace. Mais le fait est qu'il existe plusieurs chemins possibles que nous pouvons emprunter. Avec une carte de la ville, nous sommes bien plus libres de nos choix et de nos mouvements. Nous pouvons alors déterminer nos propres chemins à notre guise. C'est la même chose avec les algorithmes. Nous pouvons les dérouter pour recréer notre propre auto-détermination à travers des formes de déviance ou de désobéissance, comme, par exemple, regarder autre chose que les vidéos recommandées sur Youtube malgré la pertinence de l'indication. En fait, en tant que calculs systématiques, les algorithmes ne savent pas toujours répondre à la déviance ou à l'imprévu.

Hannah Arendt écrivait en 1958, que même si un calcul électronique saurait prédire l'avenir, il ne peut rien contre la caractéristique de l'action humaine qui est d'être imprévisible. Les formes de désobéissance, dans ce cas-ci de déviance, signifient deux choses : d'abord, une capacité de l'homme à l'imprévisibilité et à la surprise. L'imprévisibilité distingue donc l'homme de la machine. Secondement, la déviance est à entendre comme révélation de la nature politique de l'espace où les individus évoluent. Autrement dit, lorsque la déviance est encouragée et reconnue comme forme d'action, on se trouve dans un espace démocratique ; au contraire si elle apparaît comme forme de résistance, on constate une absence de démocratie.

Nous voyons alors comment une démocratie ne peut se réaliser sans la mise en place d'un projet d'acculturation au numérique pour les citoyens. L'acculturation est l'intégration dans la culture dominante des apports de la culture émergente, ici la culture numérique. Cette acculturation doit mener à l'*empowerment*¹¹ des citoyens, c'est à dire à la mise en capacité des citoyens en vue d'une possible action. L'*empowerment*, ou capacitation en français, ne peut être décidé, c'est une disposition dans laquelle devront se retrouver les citoyens.

¹¹ <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-4-page-735.htm> : « Dans les milieux de recherche et d'intervention anglophones, le terme « empowerment », qui signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir » est utilisé abondamment depuis la fin des années 1970 dans des champs divers comme le service social, la psychologie sociale, la santé publique, l'alphabétisation des adultes ou le développement communautaire. »

L'acculturation doit mener à l'appropriation consciente : il ne faut pas seulement apprendre, mais permettre une réelle adaptation aux mutations de la société. L'acculturation doit se faire dans les deux sens, élus et citoyens, afin de construire une base commune. L'élu a la charge d'animer la vie politique, et les institutions doivent développer des moyens d'échanger les savoirs en confiance, de surmonter les obstacles, et utiliser avec pertinence les ressources. L'acculturation se fait à travers toutes formes de pédagogies, et son objectif principal est de faire émerger une génération dont l'expertise soit pleinement reconnue, et permettre ainsi d'appliquer la maîtrise citoyenne aux enjeux du numérique.

Comme nous l'avons vu, c'est précisément en tant que non-spécialistes que les citoyens « ordinaires » sont le plus souvent appelés à participer, leur savoir d'usage non formalisé ou leur bon sens, en tant que raison éclairée, étant censé compléter un savoir technique qui serait inadéquat s'il était isolé. Mais par le numérique l'homme devient un citoyen en réseau, il n'est pas isolé. Les citoyens peuvent se concerter, communiquer, débattre puis mûrir leur réflexion, ils peuvent enrichir leur connaissance mutuellement sans passer par la voie institutionnelle, académique. L'outil numérique est perçu comme un moyen de revigorer la participation par la prise en compte de la parole citoyenne en amont de l'élection. Le temps politique s'en trouve élargi et plus démocratique car la parole du citoyen n'est plus binaire, elle ne se limite plus au vote : plusieurs registres s'offrent à lui comme la suggestion, l'interpellation, la consultation ou la votation par exemple

Reprendre la maîtrise des outils numériques implique un niveau d'éducation et de maîtrise des problèmes liés au plus grand nombre. Cela demande un effort de culture et de volonté concernant les tenants et les aboutissants. Aboutir à l'appropriation du numérique par les citoyens passerait par une simplification et une mise à disposition de ces outils. La pleine appropriation de l'outil numérique met le citoyen en capacité d'agir, en possession de, non aliéné par.

L'école reste encore la seule voie ouverte à tous, l'institution scolaire représente toujours les enjeux du futur. L'objectif est de faire émerger une génération dont on reconnaît pleinement l'expertise. Ainsi, avec le numérique, l'élu se voit réassigner sa fonction originelle : il ne change pas de statut mais de fonction. L'introduction d'une nouvelle partie dont l'expertise sera reconnue ne peut que modifier les rapports entre les acteurs de la sphère politique.

CHAPITRE III

LES ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE DANS L'ÈRE DU TECHNO-POLITIQUE

§1. La fracture numérique de l'État.

Les outils numériques servent à faire de la gestion et de l'optimisation. Mais il semble évident que la politique n'est pas faite par les outils eux-mêmes. C'est l'homme qui rend toutes choses politiques en se servant de l'outil comme moyen politique. Les outils numériques ne sont jamais neutres et sont même ambivalents. L'outil est donc la continuité d'une intention, d'un concepteur, donc d'un homme. Dire que le numérique est une menace pour l'homme, un loup, revient à dire que l'homme reste un loup pour l'homme, par d'autres moyens. Or, c'est le rôle de l'État que d'empêcher la prédation de ses citoyens. Dans le contrat social de Rousseau, le politique indique le cadre général d'une société organisée et développée dans le but du vivre ensemble et de l'harmonie entre les hommes. Pour devenir citoyen, c'est-à-dire associé, l'homme doit renoncer à l'état de nature. Pour Rousseau, la politique doit être essentiellement fondée sur un pacte social, par lequel les individus renoncent à leur souveraineté particulière au profit de l'intérêt général afin d'en tirer d'autres avantages : les hommes échangent leur liberté contre la sécurité mais le contrat doit permettre de restaurer la liberté. L'État prend donc sens ici car l'homme délègue une part de sa souveraineté à l'État en échange de sa protection. Quid de cette protection sous cette nouvelle ère numérique ? Quel projet de société l'État offre-t-il à ses citoyens ?

L'État français a lancé il y a peu une concertation citoyenne pour une République numérique¹². Ce fut la possibilité pour tout un chacun de participer au projet de loi sur le numérique pendant trois semaines, du 26 septembre au 18 octobre 2015. Au total, ce sont 21 330 contributeurs qui ont voté près de 150 000 fois et déposé plus de 8500 arguments¹³. Lorsque l'on connaît le pouvoir d'internet, ces chiffres sont dérisoires, sauf s'ils sont fait en une journée, mais en trois semaines en visant la France entière soit 66 millions d'individus, cela révèle l'incompétence de l'État face au numérique et dans sa communication avec ses citoyens. Les propositions de ces derniers tendent à pousser l'État à prendre position en faveur du logiciel libre dans le monde du numérique. L'outil n'étant jamais neutre, les visées de l'État se sont révélées purement économiques. Il cherche à faire du capitalisme numérique, à être au service de l'économie plutôt qu'au service des citoyens. En l'occurrence, l'État rentre sur le marché, car il considère le numérique comme une source de croissance économique, alors même que la course à la croissance

12 <https://www.republique-numerique.fr/>

13 *loc. cit.*

n'est pas un projet de société. Comme si la France avait pour seul projet de croître sans but comme un virus, sans réflexivité aucune. Par exemple, ce projet souhaite mieux protéger l'utilisateur « en ligne » alors même que la notion « en ligne/hors ligne » n'existe plus dans le monde du numérique. Et si cette notion n'existe pas, la *privacy* de vos données va de paire : internet est espace de négociation où nous choisissons le contenu privé et personnel que nous rendons public et commun, mais, ses choix dépendent encore de la capacité de maîtrise de l'outil.

L'État français a des prises de positions obsolètes croyant encore que le seul enjeu est la croissance économique. Trop longtemps seulement focalisé sur l'ancienne industrie, il n'a pas pu comprendre ni anticiper les modèles de fonctionnement du numérique et son évolution constante. Ainsi, l'absence d'acculturation au numérique de la part des dirigeants politiques, la méconnaissance de la diversité des pratiques du numérique révèle que l'État n'a pas su anticiper à sa juste mesure le tournant numérique, ses effets sur les secteurs économiques secondaires et tertiaires et leur impact sur la vie de ses citoyens. Cet énorme retard accumulé par l'État porte aujourd'hui préjudice aux citoyens.

Au même titre que les citoyens doivent dénoncer les fausses applications et société civile se réclamant de participation citoyenne mais proposant de fait de simple gestion de territoire, le citoyen doit aussi dénoncer les manquements de l'État face au numérique. La personne publique doit tenir son rang de protection du citoyen, car la vulnérabilité de l'État est celle des citoyens. L'État se doit d'être indépendant et non partisan dans ses choix numériques, ou seulement partisan de l'intérêt général. Le danger majeur est que l'État n'ait pas sa place d'expert et de technicien du numérique, laissant cela au privé qui aura donc loisir d'être au-dessus des lois, car l'État ne pourra contrôler ce qu'il ne comprend pas et n'anticipe pas, n'étant pas en mesure de protéger les citoyens c'est une violation du contrat social entre citoyen et autorité publique. Les fractures de l'État révèlent le visage de notre société de demain.

§2. Le numérique est-il une rupture anthropologie ?

Dans son œuvre *Condition de l'homme moderne*, la philosophe Hannah Arendt y décrit trois activités humaines fondamentales, et parmi celles-ci, elle présente l'action comme la seule activité dépendant de la condition de pluralité des hommes. « L'action, la seule activité qui mette directement en rapport les hommes, sans l'intermédiaire des objets ni de la matière, correspond à la condition humaine de la pluralité, au fait que ce sont des hommes et non pas l'homme, qui vivent

sur terre et habitent le monde. »¹⁴. L'activité de l'action est donc la condition unique par laquelle peut advenir toute vie politique puisqu'elle met les hommes directement en rapport les uns avec les autres. Si l'action révèle son auteur aux autres hommes, la parole permet à l'homme de se communiquer dans l'action. Cela signifie que pour Arendt l'action et la parole insèrent l'homme dans le monde des hommes : il assume et confirme son apparence physique originelle par ces activités. Et c'est là que survient la rupture. Le numérique et son expansion toujours plus grande d'outils plurivalents sont autant d'interfaces qui modifient notre perception du monde et du réel. Les outils numériques sont d'abord des outils, et comme nous l'avons vu, ils façonnent notre perception du monde – *in fine* le monde lui même – à mesure que nous les utilisons. Une fois un smartphone acquis et suffisamment utilisé pour s'y adapter, comment ne plus faire avec ?

Le tournant numérique continue d'accroître l'existence de nouveaux modes d'interactions inter-humaines. Peu importe les outils, ils ne développent que des modes d'interaction, ils ne développent pas de nouvelles activités spécifiquement humaines. Or, s'il est vrai que l'homme aujourd'hui produit de plus en plus de techno-politique, ce n'est pas pour autant que l'homme n'est plus politique. Le fait politique se technicise par la médiation du numérique, mais l'essence du politique, qui réside dans l'action et la parole parmi la pluralité des hommes, elle, n'est pas changée : elle est augmentée car on peut agir à une échelle bien plus grande.

Selon Arendt, au point de vue de l'utilité pure et simple, la parole est un substitut incommode du langage par signes¹⁵. C'est par la parole et par l'action que les hommes manifestent activement *qui* ils sont dans le monde des hommes. Au contraire, les identités physiques apparaissent, sans la moindre activité, dans l'unicité de la forme du corps et du son de la voix. Il y a donc une opposition du *qui* au *ce que* (les qualités, les dons, les talents, les défauts de quelqu'un). On ne dissimule le *qui* que dans le silence total et la parfaite passivité. Ce n'est que quand on est *avec* autrui, soit *ni pour, ni contre*, que la qualité de révélation de la parole et de l'action est en évidence. Être avec autrui est l'unité humaine pure et simple que le numérique ne saurait transformer.

La situation de quasi monopole des grandes plateformes du numérique que représentent les GAFA¹⁶ ne devrait rien changer quant aux perspectives de développement du numérique. S'il est aussi vrai que ces plateformes bouleversent notre monde, ce n'est pas encore l'occasion d'une

14 H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, chap. I, Paris, éd. Calmann-Lévy, 1983, p 41.

15 *Ibid.*, p 236.

16 Acronyme formé sur la base des noms des plateformes Google, Apple, Facebook, Amazon.

rupture. Toujours selon Arendt¹⁷, les deux caractéristiques de l'action sont l'imprévisibilité et l'infinitude. Imprévisibilité, car les hommes sont tout simplement capable d'action, et infinitude, car l'action se place toujours dans le réseau des relations humaines, c'est-à-dire que l'action d'un homme se répercute toujours parmi ses semblables et entraîne une autre action, qui n'est pas pour autant une réaction. Un seul acte et un seul mot peuvent changer les combinaisons établies. Par exemple l'usage du numérique dans les révolutions populaires que connaît encore le monde Arabe est l'illustration de la mise en réseau de l'action des hommes.

La rupture anthropologique introduit *de facto* une remise en question de la définition de l'homme comme animal politique. Quel sera donc cet homme du numérique à venir ? Nous en avons néanmoins l'esquisse avec les premières générations natives du numérique. Cet homme producteur de techno-politique sera celui du transhumanisme. Les activités de la parole et de l'action ne seront plus les seules interfaces humaines permettant à l'homme d'être parmi ses semblables. Il ne nous faudra pas subir la rupture mais anticiper le changement par l'éducation. L'homme qui se sera approprié le numérique et la technologie sera capable de se réaliser parmi les hommes sachants. L'homme qui ne se sera pas approprié la technologie et le numérique, subira lui cette rupture et ne pourra pas se réaliser. Le danger majeur serait de reconduire dans le tournant numérique des fractures, antérieures à celui-ci, que les hommes n'auront pas été capables d'effacer. Comme lors de la révolution industrielle, le savoir et l'appropriation des moyens de production technique a déterminé l'émergence de classes antagonistes. Pouvons-nous nous permettre de créer de nouveaux antagonismes de société, dont les outils du clivage seraient d'une puissance incommensurable ? Paradoxalement, dans ce tournant numérique, nous nous retrouvons face à un fait singulier : l'homme serait un animal politique et le numérique lui permettrait d'exprimer ce besoin, le faisant de ce fait devenir un animal techno-politique.

§3. Tournant numérique et révolution démocratique.

L'*empowerment* citoyen par le numérique permet d'entrevoir l'augmentation significative des possibilités de réalisation de l'essence de l'animal politique. C'est ce que traduit l'importance donnée au local par les acteurs des *civic techs* et certains élus. La collectivité locale est prise comme premier échelon de pratique du politique. « La *polis* proprement dite n'est pas la cité en sa location physique ; c'est l'organisation du peuple qui vient de ce que l'on agit et parle ensemble, et son espace véritable s'étend entre les hommes qui vivent ensemble dans ce but, en quelque lieu qu'ils se trouvent.[...] la conviction que l'action et la parole créent entre les participants un espace qui peut

17 Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit., p 250.

trouver sa localisation juste presque n'importe quand et n'importe où. »¹⁸. Cette citation reflète pour beaucoup l'esprit ambiant et les attentes inspirées par le développement des *civic techs*. Qu'il s'agisse de rendre accessible l'engagement et la participation, simplifier la gestion collective dans une gouvernance ouverte ou d'insérer les outils numériques dans une culture militante, le numérique est indéniablement une révolution politique.

À mesure que l'homme produit de plus en plus de techno-politique, le numérique par ses usages devient un lieu de conflit, il est le terrain du rapport de force politique. Les nouvelles pratiques politiques horizontales, consensuelles, ouvertes et inclusives ne changent en rien le politique comme rapport de force permanent, car un projet s'oppose toujours à un autre projet. Certes, plus un projet sera consensuel, plus il aura d'ampleur et de force, mais cela n'empêche pas l'existence d'autres projets politiques. C'est alors que le numérique devient un outil privilégié pour porter et suivre la réalisation d'un projet politique. Le numérique est une révolution politique en ce qu'il permet de matérialiser l'expression d'une adhésion à un projet. Il permet la relation entre le fond et la mise en forme d'un projet politique.

La diversité et la multiplicité des outils numériques témoignent de ce rapport de force politique permanent, on cherche la plus grande adhésion à un projet donné. L'on continue de faire les mêmes actions mais pas de la même manière. Les outils numériques sont de nouveaux moyens pour entrer dans l'espace public, et leur design contribue à en déterminer le public. Mais la question politique première demeure toujours, à savoir qui détient le pouvoir de ces nouveaux outils ? Nous pensons en effet, qu'avec ou sans acculturation, le poids prépondérant des logiques de marché dans la culture numérique amène à reproduire les dominations par l'hégémonie des dispositifs numériques. Si les dominations sont reproduites, alors les luttes émancipatrices continueront d'exister.

La démocratie qui utilisera grandement le numérique aura autant d'enjeux et de défis que précédemment. Le numérique n'est pas la solution ni une solution, c'est un moyen technique totalisant qu'il vaut mieux maîtriser. Il faut considérer les côtés pratiques dans l'usage du numérique pour la démocratie, tout en voyant jusqu'à quel point nous pouvons l'utiliser. Il faut sonder les peurs et les faveurs des techniques politiques et numériques, avec toutes les nuances possibles.

18 Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op.cit., p. 258.

RECOMMANDATIONS

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL : QUELLE CONSTITUTION À L'ÈRE NUMÉRIQUE ?

Nous recommandons donc de faire évoluer les termes du contrat social et donc la mise en place d'une nouvelle constitution. Le tournant numérique en cours engendre de nouveaux pouvoirs, et nécessite donc de penser les contre-pouvoirs, de réorganiser les règles du jeu démocratique.

Penser le changement de Constitution et le rôle de l'État, c'est penser le devenir des institutions. On observe très bien avec force d'actualité l'institutionnalisation des plateformes dans le numérique, due au caractère totalisant des outils numériques. Les GAFAs sont encore une fois l'exemple parfait de l'institutionnalisation que peut prendre une plateforme. Les attentats du 13 novembre 2015 ont montré que les réseaux sociaux étaient le média qui permettait de signaler qu'on était sain et sauf, mais qu'ils étaient aussi le moyen privilégié pour exprimer de la solidarité à l'égard des victimes. Avec une puissance quasi-étatique, il est nécessaire de s'interroger sur le rôle démocratique des plateformes.

L'État se doit d'exploiter intelligemment ses infrastructures : une administration qui soit au service de la société civile et non l'inverse. C'est une possibilité concrète de se démarquer économiquement dans le numérique. Ce service public se doit d'avoir une véritable institution dédiée qui ne soit pas un simple secrétariat d'État. Aussi la création d'un ministère du numérique accompagné de son service public est nécessaire.

Ainsi il nous faut penser la redéfinition du rôle de l'État sur le plan de ses institutions physiques et sur le plan des institutions numériques. Ni techno-pessimisme, ni techno-optimisme, il nous faut accepter le numérique et ses outils comme une capacité de transformation du monde.

- **ÉDUCATION MASSIVE AU NUMÉRIQUE**

Pour tirer profit de ce tournant numérique, la première démarche à mettre en place est celle d'une instruction et d'une formation massive, de grande échelle, au numérique, aux nouveaux enjeux de société, et aux nouveaux droits des citoyens. À l'égard des générations jeunes et futures, l'école républicaine doit être le vecteur privilégié pour une éducation critique à l'usage des technologies numériques. A titre d'exemple, mettre simplement à disposition des élèves des tablettes tactiles et leur montrer comment faire une recherche sur Google¹⁹, ce n'est en aucun cas permettre l'appropriation réelle de l'outil et de son fonctionnement. Imaginons au contraire le potentiel que

¹⁹ <http://eduscol.education.fr/cid71927/tablettes-tactiles-retours-d-experimentations-et-potentialites-pedagogiques.html>

représenterait une génération entière formée au codage informatique, du cours préparatoire jusqu'au baccalauréat. Si les algorithmes sont fait dans le but de rendre l'action humaine plus efficiente, le codeur est l'architecte du monde de demain dans lequel prendra place les actions de l'homme.

L'éducation doit viser à l'éveil de l'esprit critique des citoyens par la réunification du savoir technique et du savoir théorique. Dans un monde où l'ensemble des activités humaines sont tangentes du numérique, si ce n'est plus, que des personnes soient autant techniciennes que théoriciennes pourrait représenter une importante ressource et une richesse protéiforme.

- **CRÉATION D'UNE PLATEFORME D'ÉTAT**

En l'attente d'une nouvelle Constitution, l'État pourrait dores et déjà créer une plateforme numérique étatique. Il ne s'agirait pas d'un simple site internet, mais bien d'obtenir le pendant numérique des qualités et services qu'on attend d'un État démocratique. Donc la plateforme doit être libre et ouverte aux citoyens. Loin de s'engager sur la voie du capitalisme de plateforme, l'État pourrait par ce biais amorcer la création d'un écosystème numérique public, libre et ouvert. Cet écosystème doit être une alternative au marché d'économie libérale, c'est-à-dire une alternative qui soit effective et durable par la mise en avant d'une économie sociale et solidaire. Dans cette optique, l'État pourrait encourager le développement économique par la création des « partenariats public-privé-population ». Cette plateforme d'État est la forme que doit prendre un service public du numérique.

Voici deux idées complémentaires retenues de nos réflexions :

- **La création d'une certification « Numérique Éthique » pour les acteurs de la société civile.** Il s'agit ici pour les entreprises de se soumettre à une charte éthique, dont des points importants seraient entre autres la vérification des algorithmes et la cryptographie des données personnelles récoltées. Cette certification pourrait être nécessaire à l'obtention d'offres de partenariats public-privé-population.
- **La mise en place d'outils de participation citoyenne à destination de chaque ministère.** Le pouvoir exécutif n'est pas élu, aussi donner aux citoyens un moyen d'interagir avec celui-ci l'emmènerait à rendre compte de son action sans pour autant que le citoyen ne le remplace dans son rôle.

BIBLIOGRAPHIE

- Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, 1983
- I. Lavallée & J-P. Nigoul, *Cyber révolution*, Le Temps Des Cerises, 2002
- P. Tubaro, A. Casilli & Y. Sarabi, *Against the Hypothesis of the End of Privacy*, Springer, 2014
- « Projet de rapport, tome II, « comptes rendus des réunion du groupe de travail », déposé par le groupe de travail sur l'avenir des institutions »
- Gilles Babinet, *Big Data, penser l'homme et le monde autrement*, Le Passeur, 2015
- Aristote, *Les politiques*, trad. Pierre Pellegrin, GF Flammarion, 1993
- Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres*, Fayard, 2015
- *Socio*, 04, Éditions de la maison des sciences de l'homme, mars 2015